

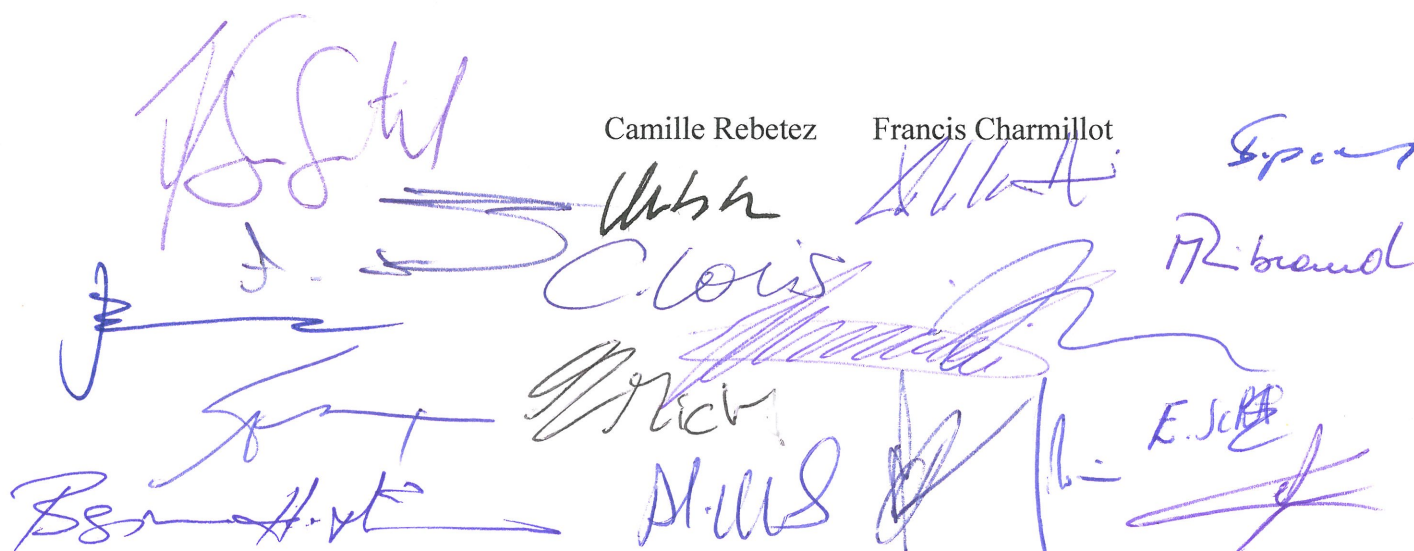
INTERPELLATION

Soutien au CCRD

En automne 2012, le CCRD nous a avertis de son manque de moyens pour assumer toutes les tâches qui lui sont dévolues. Afin de pérenniser et d'étendre son action, il demandait une rallonge de subventions annuelles de 50000.-, pour parer non seulement à l'extension de la programmation, mais aussi aux coûts générés par la gestion technique et l'intendance du Forum Saint-Georges. Rallonge alors refusée par notre autorité dans le cadre de l'examen du budget 2013. Certes l'année 2012 a été exceptionnelle, puisque la fréquentation des 211 activités organisées sous l'égide du CCRD a presque doublé. Une nouvelle démonstration qu'en matière culturelle, plus l'offre augmente en variété et en qualité, plus la demande et la fréquentation croissent. Le CCRD n'en fait donc pas trop ; il joue son rôle d'animateur de la cité et participe à l'amélioration de sa qualité de vie. Nous ne pouvons que lui en être redevables.

Pourtant, vu la situation financière et la charge impressionnante de travail, le CCRD s'est récemment à nouveau interrogé publiquement et très sérieusement sur sa mission en tant que centre culturel régional et sur son engagement dans certaines activités telles que l'animation de certaines galeries, le passeport vacances etc. Ceci en raison, notamment, de son engagement relatif à l'exploitation du forum St-Georges. Dès lors nous invitons le Conseil communal à répondre aux questions suivantes :

- Comment l'exécutif, dans son intention avouée et louable de favoriser le développement de la culture, va-t-il réagir face au signal d'alarme lancé par le CCRD ?
- Vu le questionnement du CCRD sur la définition ou la redéfinition de ses tâches, l'exécutif ne juge-t-il pas judicieux de confier à la Commission de la culture, la conduite de discussions avec le CCRD afin de définir ou redéfinir clairement les attentes, les besoins et les partenariats ? Un travail qui pourrait déboucher sur une clarification des tâches du CCRD vis-à-vis de la commune et vice-versa, voir sur l'élaboration d'une sorte de contrat de prestation.
- Envisage-t-il de mieux intégrer les communes voisines, histoire, par exemple de favoriser l'épanouissement de l'agglomération et revoir ainsi l'engagement de celles-ci à la réussite et à la pérennité d'une institution qui a fait ses preuves ?



 Camille Rebetez Francis Charmillot Sp...

 Clois Ribaud

 E. Sch...